



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE  
RELATIVE AUX SEANCES ET SERVICES DE LA  
MAISON SPORT-SANTE A COMPTEUR DU 11  
AVRIL 2023**

**DÉCISION N° DM-23-148  
EN DATE DU 06 AVRIL 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date 22 mars 2023 approuvant la création des tarifs et l'approbation du règlement intérieur de la Maison Sport-Santé de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer la grille tarifaire relative aux séances et services proposés aux bénéficiaires de la Maison Sport-Santé à compter du 11 avril 2023, conformément aux dispositions prises par la délibération du 22 mars 2023 ;

## D É C I D E

**DE FIXER** les tarifs relatifs aux séances et services proposés aux bénéficiaires de la Maison Sport-Santé à compter du 11 avril 2023 comme suit :

Tarifs de la Maison Sport-Santé de Vincennes	Parcours A 14 séances <i>(12 séances de pratique + 2 séances d'éducation thérapeutique du patient -</i>		Parcours B 26 séances 24 séances de pratique + 2 séances d'éducation thérapeutique du patient -		Parcours C 38 séances 36 séances de pratique + 2 séances d'éducation thérapeutique du patient -	
	Forfait	tarif par séance	Forfait	tarif par séance	Forfait	tarif par séance
Tarif séance individuelle	252 €	18 €	364 €	14 €	456 €	12 €
Tarif séance collective (5 pers. Max)	224 €	16 €	312 €	12 €	380 €	10 €

Bilan initial	45 €
séance de pratique hors parcours	30 €
séance ETP ou atelier thématique hors parcours	30 €

Les séances sont payables d'avance par le bénéficiaire sur la base du devis effectué par la Maison Sport-Santé de Vincennes, à l'issue du bilan initial.

Le bénéficiaire s'engage à régler la totalité des séances qui lui sont prescrites sur la base du devis qu'il a signé au préalable. Un paiement en 3 fois peut être proposé, après

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230406-lmc1H10749H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/04/2023  
Date de Publication : 06/04/2023

règlement d'une première mensualité payable d'avance et mise en place d'un prélèvement automatique sur les 2 mois suivants. Tout défaut de paiement suspendra les prestations restant dues et fera l'objet de recouvrement par le comptable public par tout moyen de droit.

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230406-Imc1H10749H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/04/2023  
Date de Publication : 06/04/2023